

COMPTE-RENDU de la réunion du jeudi 27 février 2020 – 18h30 :

Présents : J.L GOUDIER – P. DEVARISSIAS – P. BLANCHER – J.L SAGE – F. BREUIL (arrivé à 19h10) – F. BONNAUD – L. DE MARCHI (arrivé à 18h50) – E. MAZABRAUD – F. ROUSSEAU – M. CHARBONEL

Excusé :

Secrétaire de séance : Frédéric BONNAUD

1 – Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du 16/12/2019.

Remarque : il est indiqué sur la délibération 2019/36 que le maire est autorisé à engager les travaux de la toiture de l'église alors que le conseil municipal n'a pas donné son accord. A l'unanimité, le conseil municipal reconnaît cette erreur, annule et remplace la délibération 2019/36 comme suit :

DECIDE d'effectuer les travaux suivant les prescriptions de LA GARE Architectes,
DEMANDE l'aide du Département, de la Région, de l'Etat et de la Sauvegarde de l'Art Français vu l'important du coût des travaux soit une estimation de 198 000 € H.T

2 – PLUI : Le Maire, Jean-Louis Sage et Philippe Devarissias exposent le dossier qui va être présenté le 03 mars 2020 lors du Conseil Communautaire. Jean-Louis Sage propose de donner mission à Philippe Devarissias de voter contre le projet de PLUI.

Après délibération et à la majorité, le conseil municipal ne donne pas de consigne de vote à Philippe Devarissias pour l'adoption du projet de PLUI qui sera présenté en conseil communautaire le 03 mars 2020 :

6 pour 4 contre 0 abstention

3 – Maintenance informatique et WIFI salle des fêtes :

- a) Maintenance informatique : Le conseil municipal choisit la société Evateam pour assurer la remise en état et la maintenance du système informatique de la mairie.
- b) Wifi Salle des Fêtes : Michel Charbonel demande si les entreprises proposées en conseil municipal sont en conformité avec la législation. Un complément d'information sera diffusé lors d'une prochaine réunion.

4 – Choix maître d'œuvre pour la station d'épuration : Le maire présente au conseil municipal les devis reçus concernant la mission de maîtrise d'œuvre relative à la mise en place d'une nouvelle filière de traitement par filtre planté de roseaux à la station d'épuration.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal choisit la société LARBRE pour un montant HT de la mission de 12 870,00 €.

5 – Admission en non-valeur : Le maire expose que certaines recettes sur exercices antérieurs ne pourront être recouvrées et qu'une mise en non-valeur est nécessaire. Ces recettes correspondent à des sommes dues sur la cantine scolaire et le transport scolaire en 2011, 2015 et 2016 pour un montant de 98,71 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de l'annulation de ces recettes.

6 – Demande de panneaux 30km/h sur la route du Petit Pavillon : Le maire fait part au conseil municipal de la demande faite par une administrée quant à la mise en place d'une zone 30km/h sur la VC101 au lieu-dit Le Pavillon.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de mettre en place une zone 30km/h sur la VC 101 au lieu-dit Le Pavillon. Le conseil décide également de mettre en place une zone 30km/h sur les VC 106 et 120 au lieu-dit Le Petit Betour.

7 – Tenue du bureau de vote pour les élections municipales du 15 et 22 mars 2020 :

| | |
|---------------|--|
| 08h00 – 12h00 | Philippe Blancher – Jean-Louis Goudier – Franck Rousseau – Jean-Louis Sage |
| 12h00 – 15h00 | Frédéric Bonnaud – Laurent De Marchi – Eliane Mazabraud |
| 15h00 – 18h00 | Fabrice Breuil – Michel Charbonnel – Philippe Devarissias |

8 – Point sur le carrefour de Betour : Le maire informe le conseil municipal que les travaux au carrefour de Betour débuteront en juillet 2020.

Compte rendu n'ayant pas fait l'objet d'une approbation en conseil municipal : cause de COVID 19